

Séance Questions/Réponses du 15.02.16

I. OPERATIONNEL – ORGANISATION et PERSONNEL

1. Quid des doubles départs intra-zone et inter-zones ? On continue ?

Les doubles départs entre les 3 zones de la Province vont être supprimés avec le dispatching provincial (intra-provincial). Les doubles départs extra-provinciaux ne sont eux pas encore supprimés.

2. Lorsque le ROI sera d'application (priorité aux volontaires), quelle sera la place (tâches) du pompier professionnel dans les corps mixtes sachant que la proportion est de +/- 1 pro pour 10 vol. ? Sachant que le pro ne sort plus de nuit, de week-end, jours fériés, et que le nombre d'intervention est très faible. Quand sortira-t-il encore ?

Concernant le 1er départ ambulance la semaine en journée, la planification est établie sur base des disponibilités des volontaires et la priorité leur est donnée. Si une plage horaire ne peut pas être comblée (en semaine en journée), c'est un professionnel qui interviendra.

Pour tous les autres départs de semaine et de journée, les professionnels interviennent.

Il n'y aura plus d'appel général. Le nouveau système de rappel sera tel qu'il ne devrait pas y avoir en caserne de personnel en excès ; on comptera les professionnels en caserne pour décider combien de personnes on rappelle.

Et il faudra de toute façon 2 personnes qui restent en caserne pour un départ ambulance.

3. Il est question de modifier les horaires, les jours de travail des professionnels lorsque Andenne et Gembloux auront leurs pros. Pourquoi Eghezée devrait-il changer sachant que cela tourne correctement depuis 23 mois ?

De manière globale (opérationnelle, logistique, organisationnelle), l'objectif est l'uniformisation.

Mais on va garder dans les postes les horaires actuels. Ce qui compte c'est que les pros aient les mêmes pauses que les volontaires.

4. La répartition en équipe a été modifiée à Eghezée, les professionnels sont versés dans une 4ème équipe (équipe fantôme). Au vu du calendrier des exercices 2017, aucun exercice de l'équipe 4 n'est prévu. En résumé le pro a de moins en moins la possibilité de sortir en intervention et de plus on lui retire son exercice d'équipe ?

Les équipes volontaires ont été ramenées à trois dans les trois postes volontaires, afin d'uniformiser les rappels. Les pros devront être répartis pour les exercices du lundi avec les volontaires.

Le système d'Andenne devrait être étendu aux autres postes (exercice de 2 h, un jour /semaine).

Il faudrait opérer quelques permutations afin que chacun ait l'occasion de faire les exercices.

5. Quand compte-t-on procéder au recrutement de personnel (il est question de 17 pompiers par poste) ?

En 2017.

Il est également prévu de faire des réserves de recrutement (professionnels et volontaires).

- 6. Départs normalisés : Il avait été promis d'appliquer les normes + x (x = 1 ou 2 pompiers en plus de façon à toujours avoir une marge de sécurité). Comment cela va-t-il se traduire dans les faits (note de service, autre...) ?**

Avec le dispatching provincial, bon nombre de principes de fonctionnement vont être revus. Les départs types, procédures de rappel,... seront formalisés, avec de minima et des maxima.

- 7. Du personnel au vert (disponible), lorsqu'il est « bipé », contacte la centrale pour signaler qu'il a oublié de changer de statut et n'est pas disponible. N'y aurait-il pas une possibilité de prévoir quelque chose pour rappeler aux gens d'adapter leur statut (un message d'alerte) ?**

Il sera de la responsabilité de chaque membre du personnel d'assurer que son statut soit TOUJOURS correct par rapport à la réalité... En effet, si quelqu'un reste faussement au « vert » il ralentit le départ en mission de ses collègues. Chaque situation de ce type fera l'objet d'une fiche d'anomalie qui sera transmise.

Pour rappel, il n'y aura plus d'appel général, et celui qui sera « au rouge » ne sera pas du tout bippé, il ne sera même pas informé du fait qu'une intervention est en cours.

- 8. Intervention feu de cheminée : Les départs normalisés prévus dans les AR sont des minima. Est-ce à un sous-officier de prendre la responsabilité de casser des murs chez des particuliers en cas de besoin ? Le feu de cheminée est un incendie. Un officier va sur un feu de voiture mais pas sur un feu de cheminée qui est bien plus délicat. Lors de double départ avec les corps de Jodoigne et Hannut, il y a toujours un officier qui les accompagne.**

L'AR sur l'aide adéquate la plus rapide ne prévoit pas d'alerter un officier pour un feu de cheminée. Les COS est donc le membre du personnel le plus haut gradé, c'est-à-dire un sous-officier. C'est donc à lui que revient la responsabilité de l'intervention et donc la décision ou non de casser un mûr, plancher,... Bien entendu, s'il juge que la présence d'un officier est nécessaire, il peut, et même, doit l'appeler.

- 9. Rappel de personnel lorsque le dispatching sera mis en place : Le sous-officier sera-t-il rappelé au même titre qu'un caporal ou un sapeur ? Exemple : Il y a besoin de 6 personnes pour une intervention. Va-t-on prendre 1 seul sous-off et 5 sapeurs-caporaux ou bien le choix sera-t-il aléatoire et les sous-off auront autant de chance que les sapeurs et caporaux d'être rappelés, quitte à avoir 2 sous-off sur l'intervention ?**

Le système cherchera d'abord les « compétences » nécessaires pour la mission (sous-off, chauffeur, etc...), d'abord en caserne puis parmi les « dispos en 1 » puis parmi les « dispos en 2 ».

S'il y a plus de candidats disponibles que de places dans le départ il choisira alors les personnes qui ont effectué le moins d'heures de sortie en mission depuis le début de l'année.

Tenir compte, en plus, du taux de disponibilité serait très compliqué, mais une évaluation du système sera faite après quelques mois afin de voir s'il peut être amélioré.

L'explication complète sera faite au personnel en janvier lors d'une séance d'information que le colonel doit encore fixer avec les syndicats.

Dans les postes AGE, on fera revenir en caserne le 2^e départ ambulance lorsque le premier partira en intervention.

10. Personnel pro dans les postes volontaires : A terme il y aura (information reçue du Colonel) un adjudant pro, un sergent pro, un caporal pro et un sapeur pro par poste. Dans le R.O.I. il est indiqué que :

- Les sergents et adjudants ne sont pas obligés de faire des missions ambulance ;
- Le personnel âgé de plus de 55 ans n'est plus obligé de faire des missions ambulance.
- A Eghezée, il y a un risque que plus aucun des Pros ne soit obligé de faire de missions ambulance...
Quid ?

Nous en sommes conscients. C'est un problème que nous devons/devrons résoudre.

11. Un recours a été introduit par Monsieur EERDEKENS (ou sa commune) contre le paiement des deux heures à la sortie pour les volontaires. Recours qui risque bien d'être suivi par le conseil d'Etat. La Zone avait pris ses dispositions pour sauvegarder ce droit pour autant que le pompier ait minimum 30 (?) % de disponibilités. Ce pourcentage sera-t-il comptabilisé par mois, trimestre, semestre, année ? Concrètement comment cela sera-t-il organisé ? On va lui payer une heure par intervention et s'il atteint le quota de 30% au bout d'une certaine période, on lui paie le solde ?...

Un nouveau règlement a été présenté à la négociation syndicale le 20 décembre et a été approuvé par le Conseil du 10 janvier.

Il stipule que le taux de disponibilité sera déterminé en se basant sur la moyenne du nombre d'heures où le membre du personnel opérationnel volontaire se déclare disponible au cours des trois mois précédant le mois au cours duquel l'indemnité de prestation est versée (la moyenne sur les trois mois sera recalculée tous les mois, avant le paiement de l'indemnité de prestation).

Une dérogation est prévue pour les mois de janvier et février 2017 : le taux de disponibilité pour ces deux mois sera d'office réputé supérieur à 30 %, pour l'ensemble des membres du personnel opérationnel volontaire.

Il est convenu actuellement que les heures de gardes sont comptées comme heures de disponibilité.

S'il s'avère que cette façon d'établir le quota de disponibilité pose problème, il est possible que dans le futur on change le système pour sortir les gardes du quota d'heures d'une part, et diminuer d'autre part le quota de disponibilité.

12. Existe-t-il un plan de personnel de la zone fixant :

- le nombre d'officiers (pro – volontaire) par poste ;
- le nombre de sous-officiers (pro-volontaire) par poste ;
- le nombre de caporaux et sapeurs (pro – volontaire) par poste.

Peut-on y avoir accès ?

Oui, bien entendu. Il a été distribué aux personnes présentes lors de la séance d'information du 15 décembre. Il est disponible sur demande auprès de la Secrétaire de Zone (fabienne.lambert@zone-nage.be ou [081/325.243](tel:081325243))

13. Y a-t-il un planning des promotions ?

Pour les sous-officiers, c'est actuellement en cours.

Pour la suite, ce sera plus simple car il y aura des réserves de promotions valables deux ans et renouvelables deux fois.

14. Evaluation du personnel

L'arrêté royal est sorti récemment et les évaluations vont pouvoir commencer.

15. Recyclage pompier : Quelle est l'incidence de l'évaluation de fin de recyclage ?

C'est une évaluation à titre purement informatif, vu que le brevet sapeur est valable à vie.

16. Quid de la prime plongeur ?

Elle est à l'étude. Un nouveau règlement a été proposé à la négociation syndicale et a été approuvé par le Conseil début janvier. Pour éviter tout inconvénient suite à une éventuelle annulation, il n'entrera en vigueur que lorsque le délai d'examen par la tutelle sera écoulé soit vers le 5 mars au plus tôt. Un contact a été pris avec la tutelle afin d'anticiper les remarques négatives, mais la prudence reste en effet de mise.

Globalement, on peut dire que le nouveau règlement constituera un « mix » du règlement de 2015 et de celui de 2016 (avec l'opt-out).

Si ce règlement n'est pas recalé, des informations plus précises seront transmises aux plongeurs.

17. Quid de la prime grimpeur ?

Il n'y a pas d'encadrement légal en ce qui concerne l'activité des grimpeurs.

Et pas de projet d'instauration de prime au sein de la zone.

18. Cumul avec une fonction dans une autre zone. Pourquoi accorde-t-on seulement une autorisation seulement pour les ambulanciers ?

Historiquement, les cumuls dans d'autres zones étaient systématiquement refusés.

Récemment, quelques cumuls ont été accordés pour des gardes ambulance sous toit.

Il n'y a pas eu de demandes pour l'exercice d'une activité de pompier dans une autre zone. Mais dans ce cas il y aurait un problème de disponibilité, c'est certain.

19. Ne pourrait-on pas faire en sorte que les agents qui travaillent dans les communes puissent se « mettre au vert » pendant les heures de service à la commune, et ainsi être davantage disponibles ?

Cette idée va être soumise aux communes.

20. Le système des gardes par 24 h (Namur) est-il bien reconduit pour 10 ans ?

En 2017, on fonctionnera en 24/48 et en 42 h semaines.

Pour la suite, un referendum va être organisé à l'initiative de la Zone afin d'avoir l'avis de tous les pompiers.

II. INFORMATIQUE/TECHNOLOGIE

21. PC de la centrale : Quand y aura-t-il une mise à jour des ordinateurs ?

Si on remplit le planning, la case à côté du nom est bleue. Impossible pour le dispatcheur de connaître le statut de la personne (disponible, pas disponible...)

Cela ne devrait plus arriver. Si cela se produit encore, il convient de le signaler au service informatique (informatique@zone-nage.be) en signalant l'utilisateur pour lequel il y a un problème.

22. Pager : A l'exercice du lundi 05.12.2016, un appel général a été envoyé. Il y a eu jusqu'à 2 minutes de différences dans la réception de l'appel par les différents pagers. N'y a-t-il pas moyen de remédier à cela (2 minutes à l'appel pour des volontaires à domicile c'est énorme) ?

Le système de paging d'ASTRID fonctionne selon le principe FIFO (first in first out). Chaque message paging de Belgique est mis dans une file d'attente et est délivré dans l'ordre de sa réception chez ASTRID. En bref, si par hasard plusieurs Zones « pagent » en même temps, cela ralentit le système...

Parallèlement à cela, on a constaté que dans les nouveaux pagers, certains ne bipent pas lors de la première émission du message sur le réseau paging mais seulement lors du rappel qui arrive « tout pile » 1 minute après... Cela mérite investigation auprès du fournisseur AEG si ce problème survient régulièrement. Il serait par ailleurs utile de tester tous les appareils avant la fin de la période de garantie, par exemple en envoyant une alerte à plusieurs appareils en même temps en un même endroit.

23. Antennes WI-FI : Les antennes WI-FI dans différents locaux ont été enlevées. Compte-t-on les remettre ?

Oui, chaque poste aura du wifi « professionnel ». Si l'amicale d'une caserne dispose d'une connexion, le réseau de l'amicale pourra être relayé via les antennes de la zone dans toute la caserne.

24. Sonneries téléphones : de 18 h 30 à 6 h30, le centraliste est seul dans la caserne (Eghezée). Il doit aller à l'étage pour se préparer à manger. Essai réalisé, le téléphone à l'étage n'a sonné que 2 fois. Impossible pour une personne ne se trouvant pas à proximité immédiate de décrocher à temps. N'y a-t-il pas moyen d'augmenter le nombre de sonnerie ? (et quid du volume ?)

Avec le dispatching provincial, il n'y aura plus de permanenciers dans les postes.

Cependant, il y aura toujours des téléphones (environ 8 par postes) qui sonneront tous en même temps en cas d'appel.

Il est possible d'acheter des sirènes séparées...

Attention à bien annuler les redirections qui pourraient être faites temporairement vers un portable ou un autre appareil.

25. Caméras : Enregistrent-elles ? Les bandes sont-elles consultables ? Combien de temps les enregistrements sont-ils sauvegardés ? Faut-il pour ce genre de matériel une autorisation de la commission de protection de la vie privée ? Ne doivent-elles pas être signalées par des pictogrammes ?

Pour le moment, il n'y a pas d'enregistrement dans les postes AGE. Il y a juste de l'enregistrement à Namur. Durée d'enregistrement : 7 jours.

Il faut effectivement une information au personnel et un pictogramme. Le SIPPT est sur le coup...

26. A quand l'activation des badges ? Il y a eu un vol de portefeuille la semaine dernière (et plusieurs d'EPI). Quelle politique pourrait être mise en place pour limiter ce genre de chose ?

Les badges seront activés dans les postes dès que le montage sera fini soit à priori pour fin décembre.

III. OPERATIONNEL - MATERIEL

27. Le poste d'EGHEZEE devrait, à l'avenir, être pourvu de 2 citernes. Quid de la 12.000 litres (retour NAMUR et remplacée par une 8.000 litres avec rampe de lavage) ? Quid de la deuxième ? Le Steyr est en fin de vie. Le porte container possède une citerne de 10.000 litres.

Le plan de charroi ne prévoit pas deux, mais une seule citerne par poste AGE et deux à Namur. Etant donné les retours des postes AGE, il a été décidé de maintenir deux citernes et de voir leur utilité après deux ans de fonctionnement. Par contre, une seule citerne sera remplacée jusqu'à la fin de l'essai.

Actuellement, Andenne – qui est le poste effectuant le plus d'interventions – ne possède qu'une seule citerne et aucune anomalie opérationnelle n'a été observée grâce à la mise en route du réseau de postes.

Eghezée recevra une 8.000 « moderne » de Namur avec rampe de nettoyage et conservera la Steyr. Gembloux a déjà une 8.000 avec rampe. Seul le poste d'Andenne doit, à terme, recevoir une nouvelle citerne.

28. Serait-il possible de remettre la motopompe qui est rentrée de réparation sur le container citerne avec une installation de tuyaux autre que celle actuellement présente ?

Non, un porte-container n'est pas une citerne. Il s'agit de deux véhicules fondamentalement différents. De plus, la berce n'a pas été réalisée dans les règles de l'art.

29. Pourquoi tout vers Namur, pourquoi ne pas donner des spécificités aux corps satellites qui manquent rarement de personnel (ex : Eghezée serait le renfort citerne de la zone) ? Cela augmenterait légèrement le nombre de missions.

Tout ne va pas vers Namur, mais est distribué en fonction des besoins vers les postes. Des spécificités pourraient effectivement être dirigées vers les postes (notamment les containers ou le futur véhicule d'appui aux interventions) mais il faut que ce soit discuté avec l'opérationnel car il y a un gros risque que le matériel n'arrive pas par manque de personnel.

30. Pourquoi ne pas laisser une deuxième autopompe sur le poste (en cas de panne subite de la première) ? Avant la réforme, les corps Z devaient être pourvus de 2 autopompes (c'était une obligation légale).

La deuxième autopompe sur poste n'a aucune utilité. Les professionnels ont pour consigne de tester les véhicules chaque matin ce qui permettra de détecter les pannes et de recevoir le véhicule de réserve.

Ceci étant, si les postes se sentent « rassurés » par la présence d'une deuxième AP, ils pourraient la recevoir mais il s'agit d'un véhicule de réserve ZONAL, pas d'une deuxième autopompe ; Il doit être maintenu en ordre

Il ne doit pas être utilisé sauf en cas de panne

Il incombe au poste de pouvoir l'amener DIRECTEMENT vers le poste demandeur.

Si ces consignes sont respectées il n'y aurait pas d'inconvénient à stationner les véhicules ailleurs qu'à Namur mais il n'y aurait pas non plus d'utilité à le faire.

Avant la réforme, un corps Z devait posséder deux AP car il était seul... Ce temps-là est révolu.

31. Il y des officiers volontaires dans certains postes (Eghezée et Andenne) qui n'ont pas l'air d'être consultés dans les décisions de reprise du matériel. On a le sentiment désagréable que toutes les décisions sont prises sans la moindre concertation avec eux qui sont les représentants des corps volontaires à l'état-major.

Chaque officier a des responsabilités. Les décisions sont prises en conséquence, en concertation avec le Colonel.

Les plans de matériel et de charroi ont été discutés avec les Officiers responsables des postes lors de la pré-zone. (Dans le cas d'Eghezée, un volontaire). Leur mise en application ne nécessite plus de concertation vu qu'elle a déjà eu lieu. Pour les autres thèmes (ex : détermination des moyens de réserve minimaux dans les postes), tous les responsables de postes seront invités aux réunions préparatoires. Ils pourront venir avec un représentant du personnel, mais il n'est pas obligatoire que ce soit un Officier.

IV. BATIMENT EGHEZEE

32. Caserne : Elle appartient toujours à la commune d'EGHEZEE.

Quid des sanitaires ? Des travaux sont-ils prévus (par la commune ou la zone) pour les remplacer ? L'odeur, malgré lavage intensif, reste insoutenable.

Une réfection totale des sanitaires (local douches) est prévue au budget 2017 : remplacement des douches existantes et transformation hommes/femmes. Un nettoyage efficace des WC et urinoirs sera opéré. Sont également prévus, les travaux suivants : réfection chambre de garde ambulanciers, éclairage général des garages, éclairage des locaux, placement de stores, sécurisation des mezzanines, raccordement correct des machines à laver, ainsi que d'autres petits travaux.

Un souci d'urinoir est à régler à Andenne également.

33. Faut-il réellement autant de mois (2 ans que nous sommes en zone) pour désigner une personne pour le nettoyage de la caserne ? (« c'est en cours », on nous le dit depuis des mois)

Le dossier a été présenté au Collège en décembre. La première idée était de trouver un arrangement avec la Ville d'Eghezée pour partager un « article 60 ». Cette piste n'a pas abouti. Une nouvelle piste est étudiée, celle de faire appel.

Une solution doit être trouvée pour Andenne également (article 60 souvent malade).

V. FORMATION

34. Recyclage ambulance : Avant, le référent de la caserne s'arrangeait avec l'école provinciale pour organiser les recyclages à la caserne. Maintenant, un seul référent pour la zone. Comment va-t-il répartir les recyclages dans les différents postes ? Va-t-il maintenir à jour des statistiques individuelles afin d'attirer l'attention de chacun sur le fait qu'il lui manque des heures ...

Le principe des « responsables recyclage AMU » dans chaque poste reste d'actualité. Cependant, ceux-ci ne seront plus appelés « référent » par l'école. Le titre de « référent » est donc donné par l'école à une personne par zone, en l'occurrence le Cpt Chikhaoui.

Les responsables recyclage AMU par poste sont :

Pour Namur (pour les professionnels et les volontaires) :

1er section : 1er Sgt Thierry Moutquin

2eme section : 1er Sgt Benoit Février

3eme section : 1er Sgt Dominique Thiry

Pour Andenne :

Cpt Olivier Gonze

Pour Gembloux :

Sgt Jérôme Thunis

Pour Eghezée :

Sp Dominique Bellefroid

Une adresse mail zonale sera prochainement mise à votre disposition et sera à utiliser uniquement en cas d'absence prolongée de votre responsables recyclage AMU, les demandes d'inscription arrivant par ce biais en d'autres temps ne seront pas traitées.

35. Recyclage pompier : Un suivi centralisé va-t-il avoir lieu ? Une personne (pour la zone, pour le poste) va-t-elle être désignée pour assurer un suivi des recyclages et comptabiliser le nombre d'heures pour chaque pompier ?

Vos responsables de section et/ou sous-officiers seront informés périodiquement du nombre d'heures de recyclage réalisées pour chaque membre dont ils ont la responsabilité.

A terme, vous pourrez vous-même consulter vos heures dans le module réservé à cet effet en utilisant le logiciel IEmergency.

Nous devons cependant encore éclaircir avec l'Ecole la manière dont les formations nous seront communiquées et la façon de s'y inscrire.

Par ailleurs, l'affichage dans les postes du programme des formations, avec le nom des personnes inscrites, pourrait être très utile.

36. Un catalogue des formations est-il établi ? (Actuellement on ne parle que de la formation cfbt) ?

Pour les recyclages Pompiers, l'école étoffe son catalogue lorsque chaque nouvelle formation se trouve validée par le KCCE, l'offre de formation devrait donc augmenter sensiblement en 2017.

37. Pôle formation : Dans un organigramme présenté lors d'une visite du Colonel, il existe un pôle formation à la Zone. Quel est son rôle ? Nous transmettre les formations prévues par les écoles provinciales, prévoir les recyclages (pompier-ambulance) ?

Le rôle du pôle formation est d'organiser au mieux les différentes formations :

- Internes
- Externes :
 - les recyclages AMU
 - les recyclages pompiers
 - les formations de bases permettant l'obtention d'un brevet ou d'un certificat.

Son rôle est également de standardiser au mieux la matière contenue lors d'organisation d'exercices dans les sections afin que tous reçoivent la même formation, les mêmes consignes.

Un suivi des formations à l'utilisation de véhicules sera mis en place au courant 2017. Des tests de validation de ces connaissances seront également organisés (formation chauffeur, pompe, échelle, etc...)

En 2017, des efforts particuliers sont prévus pour améliorer la situation dans ce domaine.

Dans la mesure du possible, les recyclages seront organisés en journée et également en soirée, les jours seront établis de telle sorte qu'ils ne soient pas toujours donnés pendant que la même section est de garde,..)

Pour le recyclage pompier, il apparaît qu'il serait bien qu'il y ait un carnet et un référent (comme pour l'AMU). La convocation aux examens se fera si possible avec un délai suffisamment long pour que les volontaires puissent s'organiser.

38. Quid de l'évolution barémique que l'on peut avoir grâce aux heures de formation ?

Une évolution barémique est possible lorsqu'un agent opérationnel a suivi un certain nombre d'heures de formation continue (96 h ou 120 h selon le grade), mais il faut également avoir une évaluation satisfaisante et une ancienneté (de 4 ou 5 ans selon le grade). L'ancienneté se compte à partir du 01.01.2015.

VI. DIVERS

39. CODIS : Quand les résultats de l'examen passé seront-ils connus ?

Les résultats de l'examen seront utilisés par l'état-major pour sélectionner les candidats. D'autres critères seront aussi pris en compte (motivation, disponibilité,...).

40. Exercices : Va-t-on uniformiser les exercices au sein des 4 postes ou cela reste-t-il interne à chaque poste en fonction des besoins et demandes du personnel du poste ? Ne pourrait-on pas créer une base de données qui serait alimentée avec des supports (power point...) créés par les personnes qui donnent des exercices dans leur poste afin que les autres postes puissent à leur tour les utiliser ?

Il est en effet prévu que la liste des exercices soit commune à l'ensemble de la zone, ainsi que les supports de cours. Des exercices multipostes sont également envisagés, l'agenda devrait être disponible début 2017. Les supports communs devraient suivre tout au long de l'année 2017.

41. Est-ce que la zone prévoit le placement d'un mur d'escalade dans la salle de sport (Namur) ? Et sinon, cela pourrait-il se faire si le mur est payé par l'Amicale ou le Grimpday ?

Lors de la construction de la caserne, la possibilité d'utiliser la tour d'exercices avait été examinée mais cela s'est révélé beaucoup trop coûteux et par conséquent le projet a été abandonné.

L'idée d'installer un mur d'escalade aux frais de l'Amicale ou du Grimpday est généreuse de leur part mais la Zone va plutôt relancer des appels d'offre, en examinant au préalable ce qui peut être fait par des hommes de chez nous, et c'est la Zone qui financera les aménagements, si le projet est accepté. Ce n'est cependant pas une priorité car il y a des aménagements plus urgents à réaliser dans les autres postes.

42. Est-ce que la commande de vêtements se fait à une date précise ?

Non, il y a un formulaire à remplir chaque fois qu'une nécessité se présente.

43. Est-ce qu'il y a une obligation pour les volontaires d'habiter dans un certain rayon par rapport à une caserne ?

Pas actuellement, mais cela devrait venir.